Newsletter

N° 227 - Décembre 2019

Secrétariat général de la CSSF 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg Adresse postale (P&T) : L-2991 Luxembourg

Tél.: (+352) 26 251-2560 E-mail: direction@cssf.lu Site Internet: www.cssf.lu



Newsletter de la CSSF

QUESTIONS/REPONSES	3
Mise à jour des Questions/Réponses sur la matérialité	3
Publication des Questions/Réponses relatives au règlement (UE) n° 537/2014 concernant la durée de la mission d'audit	3
AVERTISSEMENTS	3
Avertissements de la CSSF 3	3
Avertissements publiés par l'OICV-IOSCO 3	3
REGLEMENTATION NATIONALE	3
Loi du 4 décembre 2019 instaurant des mesures macroprudentielles portant sur les crédits immobiliers résidentiels	3
Circulaire CSSF-CPDI 19/19 - Recensement du montant des dépôts garantis	1
Circulaire CSSF 19/731 – Documents à soumettre à la CSSF et à la BCE	1
COMMUNIQUES4	ļ
STATISTIQUES5	5
Etablissements de crédit	5
Entreprises d'investissement	5
PSF spécialisés	ō

PSF de support6
OPC (Situation au 31 octobre 2019)7
Fonds de pension11
Organismes de titrisation11
Supervision publique de la profession de l'audit11
Prospectus pour valeurs mobilières en cas d'offre au public ou d'admission à la négociation sur un marché réglementé11
Emetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence des émetteurs (la « Loi Transparence »)13
RESSOURCES HUMAINES13
ACTUALITES EUROPEENNES/INTERNATIONALES DE NOVEMBRE 201914
REGLEMENTATION BANCAIRE ET MECANISME DE SURVEILLANCE UNIQUE14
ACTUALITES DE L'AUTORITE EUROPEENNE DES MARCHES FINANCIERS (ESMA)22
CHIFFRES CLES 24

QUESTIONS/REPONSES

Mise à jour des Questions/Réponses sur la matérialité

Les Questions/Réponses sur la matérialité ont été mises à jour le 4 décembre 2019. La nouvelle version est disponible en anglais sous :

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Systemes d informations/FAQ materiality eng 041219.pdf.

Publication des Questions/Réponses relatives au règlement (UE) n° 537/2014 concernant la durée de la mission d'audit

Le 9 décembre 2019, la CSSF a publié de nouvelles Questions/Réponses relatives au règlement (UE) n° 537/2014 qui traite de la durée de la mission d'audit. Le document est disponible en anglais sous :

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Audit/FAQ on duration of audit engagements.pdf.

AVERTISSEMENTS

Avertissements de la CSSF

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a émis les avertissements suivants :

- Avertissement concernant le site Internet www.actio-prevoyance.com
- Avertissement concernant le site Internet www.cba-management.com
- Avertissement concernant le site Internet www.pms-capital.com
- Avertissement concernant le site Internet www.torello-capital.com
- Avertissement concernant le site Internet www.npinvestgroup.com

Etant donné le nombre important de sites Internet frauduleux constaté récemment, la CSSF vous recommande de vérifier que l'entité avec laquelle vous souhaitez traiter est surveillée par la CSSF en utilisant l'application « Entités surveillées ». En cas de doute, veuillez contacter la CSSF.

Avertissements publiés par l'OICV-IOSCO

Plusieurs avertissements ont été publiés sur le site Internet de l'OICV-IOSCO à l'adresse :

http://www.iosco.org/investor_protection/?subsection=investor_alerts_portal.

REGLEMENTATION NATIONALE

Loi du 4 décembre 2019 instaurant des mesures macroprudentielles portant sur les crédits immobiliers résidentiels

La loi relative aux mesures destinées aux emprunteurs confère à la CSSF le pouvoir d'encadrer les critères de prêt hypothécaire afin d'éviter les risques de stabilité financière. La loi permet à la CSSF d'encadrer le prêt pour l'immobilier résidentiel à travers cinq mesures différentes: le ratio de prêt-valeur, le ratio prêt-revenu, le ratio endettement-revenu, le ratio charges d'emprunt-revenu et l'échéance d'emprunt. Ces mesures peuvent être appliquées soient individuellement ou en combinaison. Elles peuvent être appliquées à l'ensemble du portefeuille d'une banque ou à une partie du portefeuille. Au cas où ces mesures sont instaurées, elles ne s'appliqueront qu'aux nouveaux crédits et non aux prêts en cours.

Afin d'assurer une bonne gouvernance, la CSSF nécessite une recommandation formelle de la part du Comité du Risque Systémique (CdRS) avant d'activer les mesures. La CSSF ne peut pas

prendre de décisions sur de telles mesures par elle-même. Une analyse rigoureuse ainsi qu'une évaluation d'impact devront être soumises par les autorités membres du CdRS afin de permettre un avis éclairé sur la nécessité d'instaurer des mesures destinées aux emprunteurs. Le Comité du Risque Systémique peut, sur base de cette analyse, émettre une recommandation qui permet à la CSSF d'agir. Au cours de ce processus, il a été montré qu'aucun autre outil macroprudentiel ne peut traiter cette vulnérabilité particulière.

Le Luxembourg a été encouragé ces dernières années à mettre en place des mesures destinées aux emprunteurs par les institutions internationales. Suite à la crise financière qui a touchée l'Europe il y a dix ans, des lois similaires ont été mises en œuvre à travers l'Europe. En ce qui concerne le Luxembourg (ainsi qu'un certain nombre d'autres pays de l'UE), un avertissement a été émis par le Comité européen du risque systémique en 2016, suivi d'une recommandation d'agir en 2019. Le FMI, tout comme l'OCDE dans un article spécial dédié à l'immobilier résidentiel, a également appelé les autorités à créer une telle loi. La loi sur les mesures destinées aux emprunteurs est la réponse à cette recommandation.

Circulaire CSSF-CPDI 19/19 - Recensement du montant des dépôts garantis

La circulaire a pour objet de solliciter des informations sur les dépôts, en particulier sur les dépôts garantis, en date du 31 décembre 2019 de tous les établissements de crédit de droit luxembourgeois, de POST Luxembourg du chef de ses prestations de services financiers postaux ainsi que des succursales d'établissements de crédit ayant leur siège dans un pays tiers.

Circulaire CSSF 19/731 – Documents à soumettre à la CSSF et à la BCE

La circulaire a pour objet de modifier la circulaire CSSF 19/710 relative aux documents à soumettre sur une base annuelle par les établissements de crédit. Elle abolit également, pour certains documents énumérés, la transmission sous format papier et introduit la transmission exclusive sous format électronique par un des canaux sécurisés e-file ou SOFiE. De plus, elle abroge et remplace les circulaires CSSF 19/710, CSSF 15/624, CSSF 15/602 et CSSF 10/457.

COMMUNIQUES

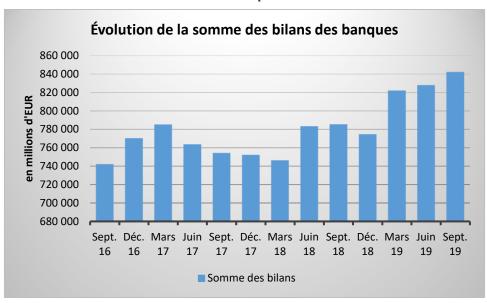
Date	Publications
26.11.2019	Communication relative à l'évaluation PRIIPs
28.11.2019	Questionnaire relatif à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
02.12.2019	Situation globale des organismes de placement collectif à la fin du mois d'octobre 2019
05.12.2019	Résumé de la conférence LBC/FT du 3 décembre 2019
06.12.2019	Communiqué de presse du Conseil de résolution unique: Exercice de coordination par les autorités européennes et nationales
06.12.2019	Mise en conformité aux exigences d'authentification forte des clients (SCA) du règlement (UE) n° 2018/389 de la Commission pour les transactions de paiement e-commerce effectuées par carte de paiement

¹ Les institutions membres du CdRS sont le Ministère des Finances, la BCL, la CSSF et le CAA.

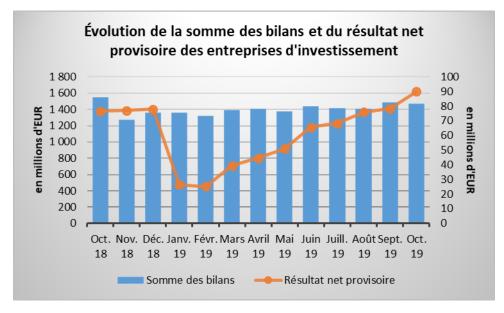
11.12.2019	Communication relative à l'évaluation PRIIPs - fonds d'investissement
16.12.2019	Nouveaux modèles et modèles modifiés relatifs aux demandes d'autorisation et aux notifications pour la sous-traitance informatique
17.12.2019	Comptes de profits et pertes des établissements de crédit au 30 septembre 2019

STATISTIQUES

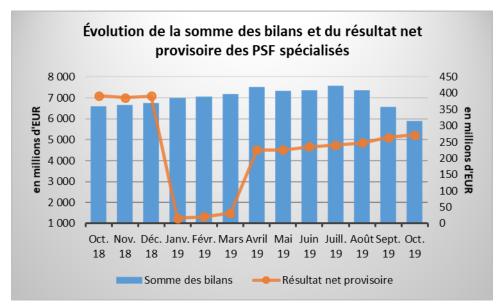
Etablissements de crédit Somme des bilans au 30 septembre 2019 en hausse



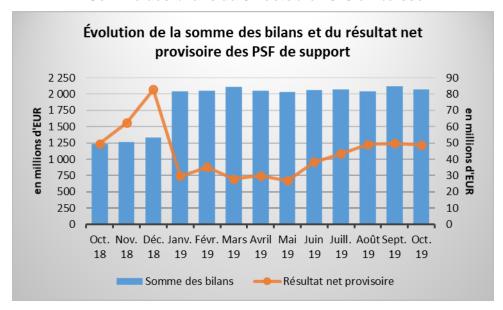
Entreprises d'investissement Somme des bilans au 31 octobre 2019 en baisse



PSF spécialisés Somme des bilans au 31 octobre 2019 en baisse



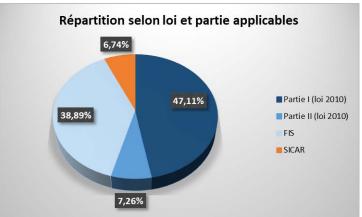
PSF de support Somme des bilans au 31 octobre 2019 en baisse



OPC (Situation au 31 octobre 2019)

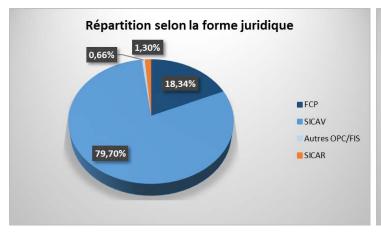
Nombre d'OPC

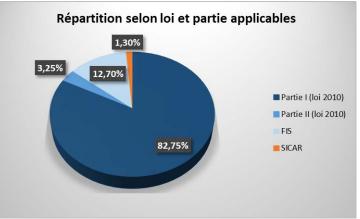




Loi, partie/forme juridique	FCP	SICAV	Autres OPC/FIS	SICAR	Total
Partie I (loi 2010)	922	861	0	0	1 783
Partie II (loi 2010)	137	136	2	0	275
FIS	305	1 126	41	0	1 472
SICAR	0	0	0	255	255
TOTAL	1 364	2 123	43	255	3 785

Actifs nets des OPC





Loi, partie/forme juridique (en mia €)	FCP	SICAV	Autres OPC/FIS	SICAR	Total
Partie I (loi 2010)	605,881	3 182,174	0,000	0,000	3 788,055
Partie II (loi 2010)	50,345	98,234	0,457	0,000	149,036
FIS	183,407	368,086	29,703	0,000	581,196
SICAR	0,000	0,000	0,000	59,603	59,603
TOTAL	839.633	3 648.494	30.160	59,603	4 577,890

Ventilation par politique d'investissement

Ventilation par politique d'investissement	Avoirs nets (en mia €)	Nombre d'unités²
Valeurs mobilières à revenu fixe	1 395,034	3 179
Valeurs mobilières à revenu variable	1 347,605	4 073
Valeurs mobilières diversifiées	957,949	3 877
Fonds de fonds	261,339	2 118
Instruments du marché monétaire et autres titres à court terme	344,711	224
Liquidités	6,554	17
Valeurs mobilières non cotées	43,125	224
Capitaux à risque élevé	2,440	30
Immobilier	82,349	321
Futures et/ou Options	12,628	117
Autres valeurs	64,553	282
Public-to-Private	0,128	3
Mezzanine	3,207	14
Venture Capital (SICAR)	7,693	76
Private Equity (SICAR)	48,575	293
TOTAL	4 577,890	14 848

 $^{^{2}}$ Le terme « unité » regroupe, d'une part, les OPC classiques et, d'autre part, les compartiments des OPC à compartiments multiples.

Actifs nets ventilés par politique d'investissement

Ventilation par politique d'investissement	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE D'UNITES	EMISSIONS (en mia €)	RACHATS (en mia €)	EMISSIONS NETTES (en mia €)
PARTIE I					
Valeurs mobilières à revenu fixe	1 279,634	2 647	59,860	51,912	7,948
Valeurs mobilières à revenu variable	1 271,563	3 725	45,609	40,455	5,154
Valeurs mobilières diversifiées	766,502	2 819	22,901	19,282	3,619
Fonds de fonds	130,333	924	2,938	2,819	0,119
Instruments du marché monétaire et autres titres à court terme	323,288	178	170,505	173,683	-3,178
Liquidités	6,484	14	1,514	2,518	-1,004
Futures et/ou Options	7,351	55	0,453	0,203	0,250
Autres valeurs	2,900	9	0,043	0,108	-0,065
TOTAL PARTIE I	3 788,055	10 371	303,823	290,980	12,843
PARTIE II					
Valeurs mobilières à revenu fixe	19,410	96	0,406	0,330	0,076
Valeurs mobilières à revenu variable	15,631	59	0,714	0,152	0,562
Valeurs mobilières diversifiées	54,247	186	1,053	0,871	0,182
Fonds de fonds	27,327	243	0,402	0,293	0,109
Instruments du marché monétaire et autres titres à court terme	16,787	36	1,045	1,008	0,037
Liquidités	0,000	0	0,000	0,000	0,000
Valeurs mobilières non cotées	7,650	18	0,125	0,031	0,094
Capitaux à risque élevé	0,017	1	0,016	0,000	0,016
Immobilier	2,321	20	0,060	0,024	0,036
Futures et/ou Options	1,542	19	0,004	0,029	-0,025
Autres valeurs	4,104	16	0,207	0,013	0,194
TOTAL PARTIE II	149,036	694	4,032	2,751	1,281
FIS					
Valeurs mobilières à revenu fixe	95,990	436	3,588	3,300	0,288
Valeurs mobilières à revenu variable	60,411	289	0,680	0,460	0,220
Valeurs mobilières diversifiées	137,200	872	1,436	1,291	0,145
Fonds de fonds	103,679	951	1,432	0,738	0,694
Instruments du marché monétaire et autres titres à court terme	4,636	10	1,177	2,373	-1,196
Liquidités	0,070	3	0,001	0,002	-0,001
Valeurs mobilières non cotées	35,475	206	0,447	0,228	0,219
Capitaux à risque élevé	2,423	29	0,133	0,020	0,113
Immobilier	80,028	301	0,906	0,738	0,168
Futures et/ou Options	3,735	43	0,130	0,047	0,083
Autres valeurs	57,549	257	1,272	0,909	0,363
TOTAL FIS	581,196	3 397	11,202	10,106	1,096
SICAR					
Public-to-Private	0,128	3	0,000	0,000	0,000
Mezzanine	3,207	14	0,000	0,000	0,000
Venture Capital	7,693	76	0,003	0,018	-0,015
Private Equity	48,575	293	0,346	0,002	0,344
TOTAL SICAR	59,603	386	0,349	0,020	0,329
TOTAL OPC LUXEMBOURGEOIS	4 577,890	14 848	319,406	303,857	15,549

Origine des initiateurs des OPC luxembourgeois

Pays	Actifs nets (en mia €)	en %	Nombre d'OPC	en %	Nombre d'unités	en %
Etats-Unis	935,290	20,4%	168	4,3%	1 113	7,5%
Royaume-Uni	840,164	18,4%	263	6,8%	1 661	11,2%
Allemagne	644,806	14,1%	1 268	32,7%	2 622	17,7%
Suisse	632,367	13,8%	558	14,4%	2 750	18,5%
France	442,469	9,7%	298	7,7%	1 573	10,6%
Italie	319,855	7,0%	136	3,5%	1 235	8,3%
Belgique	198,883	4,3%	159	4,1%	899	6,0%
Luxembourg	116,238	2,5%	244	6,3%	693	4,7%
Pays-Bas	103,541	2,3%	45	1,2%	261	1,8%
Danemark	92,457	2,0%	24	0,6%	228	1,5%
Autres	251,820	5,5%	712	18,4%	1 813	12,2%
TOTAL	4 577,890	100,0%	3 875	100,0%	14 848	100,0%

Classement des devises dans lesquelles les unités des OPC luxembourgeois sont libellées

Devise	Actifs nets (en mia €)	en %	Nombre d'unités	en %
AUD	6,379	0,139%	26	0,175%
CAD	3,062	0,067%	20	0,135%
CHF	46,381	1,013%	266	1,791%
CNH	2,268	0,050%	25	0,168%
CNY	0,601	0,013%	4	0,027%
CZK	1,369	0,030%	72	0,485%
DKK	1,788	0,039%	16	0,108%
EUR	2 442,956	53,364%	9 385	63,207%
GBP	148,896	3,252%	322	2,169%
HKD	4,782	0,104%	10	0,067%
HUF	0,401	0,009%	31	0,209%
JPY	59,126	1,292%	194	1,307%
NOK	5,371	0,117%	37	0,249%
NZD	0,761	0,017%	4	0,027%
PLN	0,258	0,006%	11	0,074%
RON	0,499	0,011%	4	0,027%
SEK	43,263	0,945%	155	1,044%
SGD	0,939	0,021%	6	0,040%
TRY	0,005	0,000%	1	0,007%
USD	1 808,762	39,511%	4 258	28,677%
ZAR	0,023	0,000%	1	0,007%
TOTAL	4 577,890	100,000%	14 848	100,000%

Fonds de pension

Au 12 décembre 2019, **12 fonds de pension** sous forme de société d'épargne pension à capital variable (SEPCAV) et d'association d'épargne-pension (ASSEP) étaient inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

À la même date, **18** professionnels étaient agréés pour exercer l'activité de **gestionnaire de passif** pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

Organismes de titrisation

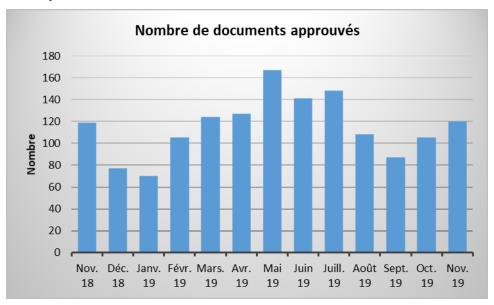
Le nombre des organismes de titrisation agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élevait à **33 unités** au 10 décembre 2019.

Supervision publique de la profession de l'audit

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 30 novembre 2019, **58 cabinets de révision agréés** et **322 réviseurs d'entreprises agréés**. S'y ajoutent **24 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers** dûment enregistrés en application de la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit.

Prospectus pour valeurs mobilières en cas d'offre au public ou d'admission à la négociation sur un marché réglementé

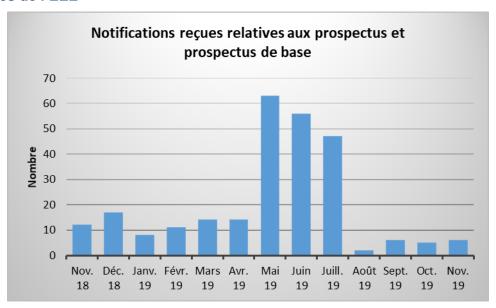
Approbations par la CSSF



Au cours du mois de novembre 2019, la CSSF a approuvé sur base de la réglementation prospectus un total de 120 documents, qui se répartissent comme suit :

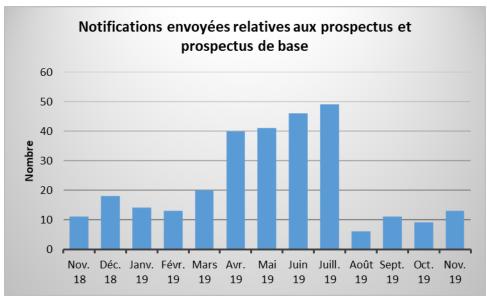
prospectus de base :	12	(10,00 %)
autres prospectus :	23	(19,17 %)
documents d'enregistrement :	1	(0,83 %)
suppléments :	84	(70,00 %)

Notifications reçues par la CSSF de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois de novembre 2019, la CSSF a reçu de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen, 6 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 67 notifications relatives à des suppléments.

Notifications envoyées par la CSSF vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois de novembre 2019, la CSSF a envoyé vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen, 12 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base, 1 document d'enregistrement ainsi que 53 notifications relatives à des suppléments³.

_

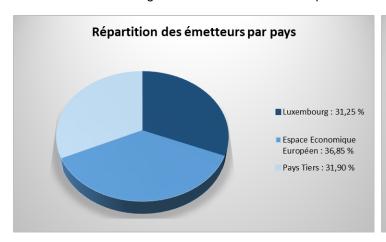
³ Ces chiffres correspondent au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.



Emetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence des émetteurs (la « Loi Transparence »)

Depuis le 8 novembre 2019, **six** émetteurs ont désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, **sept** émetteurs ont été radiés de la liste du fait qu'ils n'entrent plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 9 décembre 2019, 464 émetteurs sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.





RESSOURCES HUMAINES

Dans le cadre du renforcement de ses effectifs, 5 personnes ont rejoint les services de la CSSF qui compte, au 1^{er} décembre 2019, suite au départ de deux agents, 908 agents, dont 486 hommes et 422 femmes. Elles ont été affectées aux services suivants :

Département juridique

Natalia LOPEZ

Surveillance des entreprises d'investissement

Lisa ARENDT

Personnel, administration et finances

Stefan ADAM

Systèmes d'informations de la CSSF

Mike SCHILLING Sébastien TIECHE

ACTUALITES EUROPEENNES/INTERNATIONALES DE NOVEMBRE 2019

REGLEMENTATION BANCAIRE ET MECANISME DE SURVEILLANCE UNIQUE

Mécanisme de surveillance unique (MSU) - Banque centrale européenne (BCE)

Date	Publications	Description
06.11.2019	Liste des entités surveillées (au 1 ^{er} octobre 2019)	La BCE a mis à jour la liste des entités et des groupes directement surveillés par la BCE (« entité importante soumise à la surveillance prudentielle » et « groupe important soumis à la surveillance prudentielle » tels que définis à l'article 2, points 16) et 22), du règlement-cadre MSU). Elle a également publié la liste des entités contrôlées par une autorité nationale compétente (ANC).
		Au Luxembourg, le nombre d'établissements importants au plus haut niveau de consolidation qui sont directement contrôlés par la BCE est resté inchangé à cinq établissements, et le nombre d'établissements moins importants est resté inchangé à 63 établissements.
26.11.2019	Lettre du Président du Conseil de surveillance prudentielle à l'attention des membres du Parlement européen	La BCE a publié une lettre du Président du Conseil de surveillance à l'attention des membres du Parlement européen en réponse à une demande écrite relative aux frais bancaires.
Date	Interviews et discours	Description
06.11.2019	Luis de Guindos : Allocution de bienvenue	Allocution de Luis de Guindos, vice-président de la BCE, au ECB Forum on Banking Supervision à Francfort.
06.11.2019	Andrea Enria : Five years of European banking supervision – things past and future	Discours d'Andrea Enria, Président du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE, au ECB Forum on Banking Supervision à Francfort.
11.11.2019	Yves Mersch : Allocution d'ouverture	Allocution d'ouverture de Yves Mersch, membre du directoire de la BCE et vice-président du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE à l'événement « Getting to know the EU Institutions and Organisations in Luxembourg ».
12.11.2019	Andrea Enria: Basel III – journey or destination?	Discours introductif d'Andrea Enria, Président du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE, à la conférence de la DG de la stabilité financière des services financiers et de l'union des marchés des capitaux de la Commission européenne sur la mise

12.11.2019	Kerstin af Jochnick : Striking a balance: proportionality in European banking regulation and supervision	Déclaration d'introduction de Kerstin af Jochnick, membre du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE à la table ronde relative à une mise en œuvre proportionnée de Bâle III à la conférence de la DG de la stabilité financière des services financiers et de l'union des marchés des capitaux de la Commission européenne sur la mise en œuvre de Bâle III.	
14.11.2019	Pentti Hakkarainen : Supervision in a digital world: how modern technology is driving change	Discours de Pentti Hakkarainen, membre du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE à la EBI Policy Conference « Banking in Europe: a political, a monetary and a supervisory perspective ».	
15.11.2019	Yves Mersch: Prévention du blanchiment de capitaux et lutte contre le financement du terrorisme, initiatives récentes et rôle de la BCE	Discours de Yves Mersch, membre du directoire de la BCE et vice-président du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE au Colloque de l'AEDBF-Europe et AEDBF-France à Paris.	
15.11.2019	Kerstin af Jochnick : Banking performance, competition and financial stability: a supervisory view	Discours de Kerstin af Jochnick, membre du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE à la 7 ^{ième} conférence sur la politique des marchés financiers à Francfort intitulée « European Banking - Too Much Competition? » et organisée par le centre de recherche SAFE.	
15.11.2019	Edouard Fernandez-Bollo : Mécanismes de coopération en matière de surveillance bancaire	Présentation par Edouard Fernandez-Bollo, membre du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE au Colloque de l'AEDBF-Europe et AEDBF-France à Paris.	
19.11.2019	Pentti Hakkarainen : The EU regulatory environment – room for improvement	Observations de Pentti Hakkarainen, membre du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE au panel intitulé « Risk and Profitability in Europear Banking - The Search for Strategies against Margir Erosion » de la conférence Governance, Risk Management and Compliance.	
21.11.2019	Yves Mersch: Future-proofing the European banking market – removing the obstacles to exit	Discours de Yves Mersch, membre du directoire de la BCE et vice-président du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE à la European Financial Institutions Conference de S&P Global à Paris.	
21.11.2019	Andrea Enria: Regulation, proportionality and the sustainability of banking	Discours d'Andrea Enria, Président du conseil de surveillance prudentielle de la BCE à la Retail Banking Conference « Creating sustainable financial structures by putting citizens first » de la European Savings Bank Group à Bruxelles.	

25.11.2019	Yves Mersch : From Basel III to European banking regulation	Discours de Yves Mersch, membre du directoire de la BCE et vice-président du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE au dîner du IIF 6th Annual European Banking Union Colloquium.
26.11.2019	Edouard Fernandez-Bollo : Financial markets and the digital revolution	Observations d'Edouard Fernandez-Bollo, membre du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE à la Financial Regulatory Outlook Conference.
27.11.2019	Andrea Enria : The future of stress testing – some further thoughts	Discours d'Andrea Enria, Président du conseil de surveillance prudentielle de la BCE au 8th Annual Research Workshop « The future of stress tests in the banking sector - approaches, governance and methodologies » organisé par l'ABE.

Parlement européen, Commission européenne et Conseil européen

Date	Développements réglementaires	Description
08.11.2019	Règlement délégué (UE) 2019/1866 de la Commission du 3 juillet 2019	Règlement délégué (UE) 2019/1866 de la Commission modifiant le règlement délégué (UE) 2017/653 en vue d'aligner le régime transitoire applicable aux initiateurs de PRIIP qui proposent, comme options d'investissement sous-jacentes, des parts de fonds visés à l'article 32 du règlement (UE) n° 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil sur la période d'exemption prorogée prévue par ce même article.

Autorité bancaire européenne (ABE/EBA)

Date	Publications	Description
07.11.2019	L'ABE publie la méthodologie et les projets de modèles pour le test de résistance en Europe de 2020 « 2020 EU-wide stress test »	L'ABE a publié la méthodologie finale et les projets de modèles pour le « 2020 EU-wide stress test » incluant les étapes clés de l'exercice. La méthodologie et les modèles couvrent tous les domaines de risques pertinents et incluent les commentaires reçues lors de discussions avec l'industrie en été 2019. L'exercice du stress test sera lancé officiellement en janvier 2020. Les résultats seront publiés le 31 juillet 2020 au plus tard.

08.11.2019

L'ABE publie un rapport sur les tendances en matière de qualité des actifs du secteur bancaire de l'UE

Le rapport indique des améliorations importantes de la qualité des actifs au cours des quatre dernières années. Le total des **prêts non performants** est passé de plus de €1,15 billions en juin 2015 (6% du total des prêts) à € 636 milliards en juin 2019. Le ratio des prêts non performants a baissé de 3%, le taux le plus bas depuis l'introduction par l'ABE d'une définition des prêts non performants harmonisée à travers les pays européens. La moyenne du ratio de couverture a enregistré une légère augmentation, passant de 43,6% à 44,9% au cours de la même période.

21.11.2019

L'ABE publie sa feuille de route concernant le paquet de mesures pour la réduction des risques

L'ABE a publié une série de feuilles de route précisant son approche et son calendrier pour l'exécution des mandats issus du **paquet de mesures pour la réduction des risques** adopté par le Conseil de l'UE et le Parlement européen le 20 mai 2019. Les mandats se concentrent principalement sur les domaines de la gouvernance et de la rémunération, des grands risques, de la résolution ainsi que du reporting et de l'information.

28.11.2019

L'ABE publie ses orientations finales en matière de gestion des risques ICT et sécurité

Les orientations établissent des exigences pour les établissements de crédit, les entreprises d'investissement et les prestataires de services de paiement (PSP) en matière d'atténuation et de gestion de leurs risques ICT (*information and communication technology*) et sécurité et visent à assurer une approche uniforme et solide à travers le marché unique. Ces orientations entrent en vigueur le **30 juin 2020**.

29.11.2019

L'ABE publie le rapport annuel sur les risques et vulnérabilités dans le secteur bancaire de l'UE

L'ABE publie son rapport annuel sur les risques et vulnérabilités dans le secteur bancaire de l'UE. Le rapport est accompagné de la publication du « 2019 EU-wide transparency exercise », qui fournit des détails relatifs aux 131 banques à travers l'UE. Dans l'ensemble, les ratios de solvabilité des banques européennes sont restés stables, alors que le ratio des prêts non performants s'est de nouveau contracté. Dans un contexte de faible rentabilité, une gestion proactive des charges d'exploitation est essentielle.

Date	Consultations	Description
13.11.2019	L'ABE lance une consultation sur le projet des normes techniques révisées relatives aux notifications de passeport	L'ABE a publié un document de consultation relatif au projet des normes techniques de réglementation (RTS) et de normes techniques d'exécution révisées relatives aux notifications de passeport . La révision des deux règlements vise à améliorer la qualité et la cohérence des informations à fournir par un établissement de crédit notifiant ses autorités compétentes d'origine lorsqu'il entend ouvrir une succursale ou fournir des services dans un autre Etat membre, ainsi que la communication entre les autorités d'origine et d'accueil.
		La consultation est ouverte jusqu'au 13 février 2020.
21.11.2019	L'ABE consulte sur les obligations applicables au reporting en matière de risque de marché	L'ABE a lancé une consultation publique sur les obligations spécifiques applicables au reporting prudentiel en matière de risques de marché qui sont les premiers éléments de la révision complète du cadre réglementaire du portefeuille de négociation (<i>Fundamental Review of the Trading Book</i> , FRTB) introduits par le règlement révisé sur les exigences de fonds propres (Capital Requirements Regulation, CRR2) dans le cadre prudentiel de l'UE.
22.11.2019	L'ABE lance une consultation sur la publication et la déclaration MREL et TLAC	L'ABE a lancé une consultation publique sur le projet d'ITS relatifs à la publication et à la déclaration de l'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL) et de l'exigence de capacité totale d'absorption (TLAC). Le projet d'ITS suit une approche intégrée et, dans le cas de publications, est aligné aux normes de pillier 3 de Bâle. En intégrant les publications et les déclarations, l'ABE vise à maximiser l'efficacité des établissements et à faciliter l'utilisation d'informations par les autorités et les intervenants de marché. La consultation est ouverte jusqu'au 22 février 2020.

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS)

Date	Publications	Description
19.11.2019	Le BCBS publie un rapport sur l'open banking et les interfaces de programmes d'application	Le BCBS publie un rapport sur l'open banking et les interfaces de programmes d'application (API). Le rapport examine la nouvelle tendance de l'open banking observée au sein des juridictions membres du Comité de Bâle et l'utilisation des API.

22.11.2019

<u>Le BCBS publie les détails sur</u> l'évaluation des G-SIB

Le BCBS a publié les informations en relation avec son évaluation en 2019 des banques d'importance systémique mondiale (G-SIB), y compris des détails supplémentaires sous-jacents de la méthodologie de notation. Cette publication a accompagné la publication d'une liste de G-SIB mise à jour par le Conseil de stabilité financière (CSF) et comprend: les dénominateurs des 12 indicateurs élevés utilisés pour le calcul des notations des banques, des 12 indicateurs élevés utilisés pour le calcul de ces dénominateurs, la notation limite utilisée afin d'identifier les G-SIB dans la liste mise à jour et les seuils utilisés afin de répartir les G-SIB dans les paniers.

27.11.2019

Le BCBS publie des principes directeurs pour l'opérationnalisation d'un CCyB sectoriel Le BCBS a publié des principes directeurs pour l'opérationnalisation d'un coussin de fonds propres contracyclique sectoriel (sectoral countercyclical capital buffer, SCCvB). Le SCCyB est un outil permettant de compléter le coussin de fonds propres contracyclique (CCyB) sous Bâle III. Alors que les exigences additionnelles de fonds propres des banques, suite à l'activation du CCyB, dépendent du total des actifs à risques pondérés, le SCCyB permettrait aux autorités nationales d'imposer temporairement des exigences additionnelles de fonds propres qui abordent directement l'accumulation des risques dans un secteur spécifique.

28.11.2019

Le BCBS publie un document de consultation sur les révisions du cadre en matière de risque d'ajustement de l'évaluation de crédit

Le BCBS a publié un document de consultation sur les révisions du cadre du risque d'ajustement de (credit valuation l'évaluation de crédit adjustment, CVA). Le document sollicite l'opinion des parties prenantes sur une série d'ajustements limités du cadre du risque CVA publiés en décembre 2017. La première série de révisions proposées vise à aligner le cadre en matière de risque d'ajustement de l'évaluation de crédit au cadre final de risque de marché qui a été publié en janvier 2019 et qui a remplacé la version de janvier 2016. Etant donné que l'actuel calibrage du cadre du risque CVA est basé en grande partie sur la norme du risque de marché de janvier 2016, le BCBS propose de refléter les révisions du risque de marché correspondantes de janvier 2019 dans le cadre du risque CVA.

Date	Consultations	Description
08.11.2019	Le BCBS publie un document de consultation sur les orientations en matière de coopération entre la surveillance prudentielle et la surveillance LBC/FT	Le BCBS a proposé d'amender ses orientations en matière de gestion saine des risques en relation avec le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (BC/FT) publiées er juin 2017 en fournissant des orientations détaillées et pratiques sur l'interaction et la coopération entre la surveillance prudentielle et la surveillance er matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LBC/FT). Cette proposition d'orientations vise à renforcer l'efficacité de la surveillance de la gestion des risques BC/FT des banques, conforme et complémentaire aux buts et objectifs des normes publiées par le Groupe d'Action Financière (GAFI) et les principes et orientations publiés par le BCBS.
14.11.2019	Le BCBS publie un document de consultation sur les révisions des obligations d'information en matière de risque de marché	Le document établit des ajustements aux modèles de pilier 3 pour le cadre révisé du risque de marché afin de refléter les changements introduits dans les exigences minimales en fonds propres pour le risque de marché publiées en janvier 2019. La consultation est ouverte jusqu'au 14 février
14.11.2019	Le BCBS publie des documents de consultation sur la divulgation volontaire des expositions souveraines	2020. Suite aux commentaires reçus en relation avec le traitement réglementaire des expositions souveraines - document de discussion publié en décembre 2017 - le BCBS sollicite des opinions sui trois modèles de pilier 3 pour la divulgation des expositions souveraines des banques. La mise en œuvre des trois modèles est volontaire, c'est-à-dire qu'ils ne sont obligatoires pour les banques que lorsque ceux-ci sont requis par les autorités de surveillance nationales au niveau juridictionnel. La consultation est ouverte jusqu'au 14 février 2020.



Sujets et forums macroprudentiels

Comité européen du risque systémique (CERS)

Coussin de fonds propres contracyclique (CCyB)

La liste des taux de CCyB applicables dans les pays de l'UE/EEE est disponible sur le <u>site Internet du</u> <u>CERS</u>. Les pays suivants ont annoncé un taux de CCyB autre que 0% :

Pays	Taux de CCyB	Applicable à partir de
Allemagne	0,25%*	01/07/2020
Belgique	0,5%*	01/07/2020
	0,5%	01/10/2019
Bulgarie	1%*	01/04/2020
	1%	30/09/2019
Danemark	1,5%*	30/06/2020
	2%*	30/12/2020
Form	0,25%	01/07/2019
France	0,5%*	02/04/2020
Irlande	1%	05/07/2019
	1,75%	15/05/2019
Islande	2%*	01/02/2020
Lituanie	1%	30/06/2019
Luxembourg	0,25%*	01/01/2020
AL V	2%	31/12/2017
Norvège	2,5%*	31/12/2019
	1,5%	01/07/2019
République tchèque	1,75%*	01/01/2020
	2%*	01/07/2020
	1,5%	01/08/2019
Slovaquie	2%*	01/08/2020
Suède	2,5%	19/09/2019
Royaume-Uni	1%	28/11/2018

Les taux CCyB en attente sont suivis d'un astérisque ("*").

La liste des taux de CCyB applicables dans les pays hors UE/EEE peut être consultée sur <u>le site Internet</u> de la Banque des règlements internationaux.

Conseil de stabilité financière (CSF)

Date	Publications	Description
22.11.2019	Le CSF publie la liste des G- SIB de 2019	Le CSF a publié la liste des G-SIB de 2019 en utilisant les données de fin 2018. Une banque (Toronto Dominion) a été ajoutée à la liste des G-SIB identifiées en 2018 et, dès lors, le nombre total des G-SIB a augmenté de 29 à 30 entités. Par rapport à 2018, une banque (Deutsche Bank) est passée du panier 3 au panier 2.

ACTUALITES DE L'AUTORITE EUROPEENNE DES MARCHES FINANCIERS (ESMA)

Date	Publications	Description
05.11.2019	MiFID II : ESMA lance une consultation relative aux limites de positions sur les dérivés de matières premières	L'ESMA a publié un document de consultation concernant les limites de position et la gestion des positions sur les instruments dérivés de matières premières. La consultation est ouverte jusqu'au 8 janvier 2020.
		La consultation est ouverte jusqu'au o janvier 2020.
08.11.2019	MiFID II: ESMA publie les dernières données du double plafonnement des volumes (double volume cap)	L'ESMA a mis à jour son registre public en y ajoutant la dernière série de données sur le double plafonnement des volumes (DVC) dans le cadre de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II).
08.11.2019	MiFID II : ESMA met à disposition de nouvelles données relatives à la liquidité des obligations	L'ESMA a commencé à mettre à disposition, via son registre de données, les nouvelles données relatives aux obligations soumises aux exigences pré- et post-négociation en vertu de la directive MiFID II et du règlement sur les marchés d'instruments financiers (MiFIR).
08.11.2019	MiFID II : ESMA publie les données de calcul des internalisateurs systématiques pour les actions, instruments assimilés aux actions et obligations	L'ESMA a publié les données pour les calculs des internalisateurs systématiques relatives aux actions, instruments assimilés aux actions et obligations en vertu de la directive MiFID II et du règlement MiFIR.
11.11.2019	ESMA transmet ses avis relatifs au régime de surveillance des CCP de pays tiers à la Commission européenne	L'ESMA a publié trois séries d'avis techniques à l'attention de la Commission européenne (CE) concernant les contreparties centrales de pays tiers (TC-CCP) en vertu du règlement révisé EMIR 2.2.

14.11.2019	Retrait de DG International Ratings SRL de la liste des agences de notation de crédit	L'ESMA a retiré DG International Ratings SRL (anciennement Dagong Europe Credit Rating Srl) (DG International) de la liste des agences de notation de crédit.
15.11.2019	ESMA met à jour les Questions/réponses relatives au règlement sur les titrisations	L'ESMA a mis à jour ses Questions/réponses relatives au règlement sur les titrisations (règlement 2017/2402).
27.11.2019	ESMA publie les réponses à la consultation concernant l'alignement de MiFIR sur les changements introduits par EMIR Refit	L'ESMA a publié les réponses qu'elle a reçu suite à sa consultation concernant l'alignement des exigences en vertu de MiFIR sur les changements introduits par le règlement révisé EMIR Refit.
28.11.2019	ESMA constate un risque de marché encore très élevé sur fond de détérioration des fondamentaux économiques	L'ESMA a publié la dernière version du tableau de bord des risques relatifs aux marchés financiers de l'Union européenne, couvrant le troisième trimestre 2019.
29.11.2019	ESMA publie le calcul des parts de marché des agences de notation de crédit dans l'UE de 2019	L'ESMA a publié son calcul annuel des parts de marché 2019 des agences de notation de crédit enregistrées dans l'Union européenne.

PLACE FINANCIERE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

			Comparaison annuelle
Banques	Nombre (12/12/2019)	129	ע 7 entités
	Somme des bilans (30/09/2019)	EUR 841,932 mia	⊅ EUR 56,828 mia
	Résultat avant provisions (30/09/2019)	EUR 3,765 mia	⊔ EUR 217 mio
Etablissements de paiement	Nombre (12/12/2019)	14 dont 2 succursales	→ 4 entités
Etablissements de monnaie électronique	Nombre (12/12/2019)	9	→ 4 entités
OPC	Nombre (12/12/2019)	Partie I loi 2010 : 1 779	42 entités
		Partie II loi 2010 : 275	≥ 21 entités
		FIS: 1 470	≥ 72 entités
		TOTAL: 3 524	≥ 135 entités
	Nombre (05/12/2019)	SICAR : 252	ע 24 entités
	Patrimoine global net (31/10/2019)	EUR 4 577,890 mia	₱ EUR 370,128 mia
Sociétés de gestion (Chapitre 15)	Nombre (30/11/2019)	202	4 entités
	Somme des bilans (30/09/2019) ⁴	EUR 15,589 mia	⊅ EUR 1,116 mia
Sociétés de gestion (Chapitre 16)	Nombre (30/11/2019)	162	→ 1 entité
Gestionnaires de FIA	Nombre (12/12/2019)	257	⊅ 19 entités
Fonds de pension	Nombre (12/12/2019)	12	ע 1 entité
Organismes de titrisation agréés	Nombre (10/12/2019)	33	⊅ 1 entité
Entreprises d'investissement	Nombre (12/12/2019)	99 dont 4 succursales	
	Somme des bilans (31/10/2019)	EUR 1,465 mia	⊔ EUR 81 mio
	Résultat net provisoire (31/10/2019)	EUR 89,93 mio	⊅ EUR 13,23 mio
PSF spécialisés	Nombre (12/12/2019)	108	☑ 2 entités
	Somme des bilans (31/10/2019)	EUR 5,889 mia	⊔ EUR 706 mio
	Résultat net provisoire (31/10/2019)	EUR 271,761 mio	⊔ EUR 120,67 mio
PSF de support	Nombre (12/12/2019)	75	→ 1 entité
	Somme des bilans (31/10/2019)	EUR 2,067 mia	₱ EUR 834 mio
	Résultat net provisoire (31/10/2019)	EUR 48,72 mio	⊔ EUR 0,86 mio
Emetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence	Nombre (09/12/2019)	464	⊔ 57 entités
Supervision de la profession de l'audit	Nombre (30/11/2019)	58 cabinets de révision agréés	⊔ 1 entité
		322 réviseurs d'entreprises agréés	7 8 personnes
		24 contrôleurs et entités de pays tiers	☑ 7 entités
Emploi (30/09/2019)	Banques	26 438 personnes	⊿ 102 personnes
	Sociétés de gestion (Chapitre 15) ⁴	4 788 personnes	
	Entreprises d'investissement	2 121 personnes	√ 18 personnes
	PSF spécialisés	4 660 personnes	
	PSF de support	10 010 personnes	√ 135 personnes
	Etablissements de paiement	334 personnes	N/A
	Etablissements de monnaie électronique	222 personnes	N/A
	Total	48 573 personnes	7 623 personnes⁵

⁴ Chiffres provisoires
⁵ Cette évolution ne correspond pas à une création ou perte nette d'emplois, mais comprend des transferts d'emplois existants du secteur non-financier vers le secteur financier et vice versa.